Envoyé en préfecture le 22/10/2022

Recu en préfecture le 22/10/2022

Affiché le



DEPARTEMENT : Du RHÔNE ARRONDISSEMENT DE : LYON CANTON DE : VAUGNERAY COMMUNE DE : COISE

> **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du : 13/10/2022

Date de convocation: 06/10/2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire Secrétaire élu : Arnaud MOUNIER

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Guilhaume SOUBEYRAND, Valérie VENET, Yoan MAMMERI, Lionel

RICHARD, Marie Agnès FAYOLLE

Étaient excusés: Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE

## N° 07.10.22

OBJET: REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION **D'ELECTRICITE PAR ENEDIS POUR L'ANNEE 2022** 

Monsieur le Maire indique que la redevance due à la commune pour l'année 2022 s'élève à 221 € selon le calcul suivant :

La revalorisation de 2022 est égale à 1.4458 Soir PR (Plafond de redevance) : 153 x 1.4458= 221.21 € arrondis à 221 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- 1°- ACCEPTE le montant de cette redevance pour l'année 2022
- 2°- CHARGE Monsieur le Maire d'émettre un titre exécutoire à ENEDIS pour cette redevance, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe BONNIER Le secrétaire de séance.

Arnaud MOUNIER